

Développement durable : l'Anap poursuit son action et lance une nouvelle production numérique à destination des professionnels !

Le 13/05/2022

Communiqué de presse

L'Anap a fait du développement durable un axe stratégique au service de la performance et poursuit le développement d'une offre globale dont les établissements peuvent s'emparer. Aujourd'hui, l'Anap amplifie ce mouvement avec une production numérique intitulée « Mettre en œuvre une démarche RSE : pourquoi et comment ».

« L'Anap a bâti pas à pas une offre globale pour accompagner les professionnels dans la mise en place d'une démarche RSE. A peine quelques mois après son lancement, nous constatons une incroyable mobilisation des professionnels qui se sont largement emparés de nos outils. Le succès de l'appui terrain développement durable est un signal fort : en quelques semaines, 500 établissements se sont inscrits pour bénéficier de ce dispositif inédit. Cette mobilisation nous oblige et c'est pourquoi nous continuons de renforcer notre accompagnement avec une nouvelle production 100% numérique » affirme Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap.

Une nouvelle production numérique « Mettre en œuvre une démarche RSE : pourquoi et comment

L'Anap met en ligne aujourd'hui une [nouvelle production](#) 100% numérique qui permet à tous les professionnels du secteur de :

- comprendre le contexte réglementaire qui impacte le secteur de la santé en matière environnementale ;
- appréhender les enjeux d'une démarche RSE, au niveau de sa structure mais également au niveau du système de santé ;
- visualiser les étapes clés pour se lancer dans son établissement ou son service et garantir le succès de ses actions ;
- bénéficier de témoignages de professionnels ayant déjà engagé une démarche concrète dans leur structure.

Les professionnels qui le souhaitent peuvent également participer à une série de webinaires pour s'approprier l'utilisation de cette production. Les inscriptions se font via ce [lien](#).

Qui s'inscrit dans une offre globale pour répondre aux attentes des professionnels

- **L'Appui terrain de l'Anap : 500 établissements accompagnés en 2022 et 2023**

Deux mois après son lancement, 500 structures sanitaires et médico-sociales ont été retenues et ont débuté leurs sessions d'accompagnement. Au terme de cet accompagnement, ces établissements bénéficieront d'un diagnostic de leur situation et d'un plan d'action adapté à leurs enjeux et à leur niveau de maturité.

- **Animation du réseau des 151 conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES)**

L'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé avec la CNSA et la DGOS a permis d'engager le recrutement de 151 conseillers et coordinateurs en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux. Ces 151 conseillers financés pendant 4 ans par la DGOS et la CNSA vont permettre d'accompagner près de 5 000 structures dans la réduction de leur empreinte carbone. Les premières sessions d'accompagnement de ces professionnels par l'Anap débuteront le 16 juin.

Consulter [ici](#) la liste complète des établissements de rattachement des CTEES.

- **Une communauté de pratique « Développement durable »**

Depuis le 23 février, l'Anap offre la possibilité à tous les professionnels de rejoindre sa Communauté de pratique « Développement Durable ». Cet espace d'échange entre professionnels permet de partager ses difficultés et solutions sur la mise en place d'une démarche RSE et réunit aujourd'hui plus de 300 personnes. [Rejoindre la Communauté de pratique](#) Anap.

- **Un réseau d'experts Développement Durable**

Le réseau d'experts Développement Durable de l'Anap s'est renforcé. [Rejoindre ce réseau](#), c'est également la possibilité de contribuer au programme de travail de l'Anap en abordant, notamment, les enjeux de gouvernance, d'éco-conception des soins, de performance écologique ou encore de qualité de vie au travail.

- **Un Kit « Mettre en œuvre le décret tertiaire »**

Cette production lancée en septembre dernier a été téléchargée 4000 fois. Elle permet à tout professionnel de saisir en quelques minutes les [enjeux liés au décret tertiaire](#).

Contact Presse ANAP

Lamiel Denisse – Département communication et impact Tél. : 06 26 83 62 25 – lamiel.denisse@anap.fr